

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 10 JUIN 2025**

Membres présents Madame Christine BARBIER Madame Marie-Christine BILLE Madame Laurence MARCASSE Monsieur Jean-Paul VERNAT Madame Caroline PARIS Monsieur Maurice GOTTELAND Monsieur Eric BESSON Madame Annick TABET Madame Odile DUMONT Madame Florence DE SORAS	Membre représenté Madame Patricia MORIN par Madame Christine BARBIER
Membres absents excusés Madame Claire POUZIN Madame Véronique MARROCO-SAGE	Personnel présent Madame Emilie OUDOT

Le mardi 10 juin 2025 à 18 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué par Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente du CCAS de Francheville, s'est réuni au CCAS – Maison de la Solidarité – 1 rue du Temps des Cerises.

Quorum : le nombre de membres présents doit être supérieur à la moitié du nombre de membres en exercice soit au moins 7 membres ($13/2 = 6,5$). Le nombre de membres présents est de 10.

1. Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration du 15/04/2025 et des Commissions permanentes des aides facultatives des 15/04/2025 et 13/05/2025 à l'unanimité.

2. Délibérations

a) N° 2025-06-01 : Antenne Logement : renouvellement de la convention de mise à disposition – salle de réunion du CCAS

L'association Antenne Logement agit depuis 1995 pour le droit au logement pour tous et pour la mixité sociale, sur son territoire d'intervention (Francheville, Tassin, Ste-Foy-les-Lyon, Lyon 5ème).

Son rôle : accueil, information, orientation et accompagnement des personnes en recherche d'un logement et aide à l'installation par la fourniture de mobilier.

Afin de permettre à l'association de recevoir le public de la commune, il est proposé de mettre à disposition la salle de réunion du CCAS, les mardis matin.

Cette mise à disposition est accordée à titre gracieux.

Il convient de renouveler la convention qui précise les conditions d'utilisation et dont le terme est le 30 juin 2025.

Publication le 1er/10/2025

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer la convention ainsi que tout avenant ou tout autre document y afférent, **À L'UNANIMITÉ**

b) N° 2025-06-02 : Renouvellement contrat « Chèques Multi-Services »

Les Chèques Multi-Services (valeur faciale de 10 € et 15 €) destinés à être distribués à des personnes en difficultés sont utilisés par le Centre Communal d'Action Sociale depuis l'année 2000. Cette prestation est assurée par la Société PLUXEE (ex. SODEXO). En contrepartie de celle-ci le CCAS s'engage à payer à PLUXEE une commission de 1,3796% du total de chaque commande ou un minimum de facturation forfaitaire de 55 € HT.

Le contrat conclu entre la société PLUXEE et le CCAS est arrivé à échéance et il convient de le renouveler.

L'imputation de ces dépenses sera faite au Compte 6561 « Secours d'urgence », Fonction 523 « Aide aux personnes ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer le contrat ci-joint avec la Société PLUXEE ainsi que tout avenant ou tout autre document y afférent, **À L'UNANIMITÉ**

c) N° 2025-06-03 : Convention de partenariat entre le CCAS de Francheville et l'association Petits Frères des Pauvres – Mise en place du dispositif « Chasseur de solitude »

Depuis 1946, l'association Petits Frères des Pauvres lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement les plus démunies. Par ses actions, l'association s'attache à recréer des liens permettant aux personnes âgées souffrant d'isolement de retrouver une dynamique de vie.

Chasseur de solitude permet à tout citoyen souhaitant s'engager de proposer, en toute autonomie, son aide aux personnes âgées autour de lui. A travers un kit opérationnel, plusieurs outils sont mis à sa disposition pour l'aider à passer à l'action et à entrer en contact avec les personnes âgées de son entourage.

Le CCAS souhaite initier la démarche sur son territoire et mettre à disposition Chasseur de solitude auprès de tous les citoyens volontaires de la commune.

Les objectifs étant :

- Apporter une réponse à la situation de solitude connue par les habitants du territoire et en particulier les personnes les plus âgées.
- Favoriser l'engagement citoyen, développer la cohésion sociale et l'intergénérationnel.

Une convention ci-annexée précise les modalités de ce dispositif.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif Chasseur de solitude par le CCAS,
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer la convention ainsi que tout avenant ou tout autre document y afférent,

À L'UNANIMITÉ

d) N° 2025-06-04 : Convention entre le CCAS de Francheville et Agorastore

Agorastore est une société française de ventes aux enchères créée en 2005. Elle permet d'organiser les ventes aux enchères en ligne des biens d'équipement (véhicules, matériels ...) et des biens immobiliers des collectivités territoriales, des administrations publiques et des entreprises françaises.

Il est proposé que le CCAS puisse signer une convention pour adhérer à Agorastore afin d'avoir la possibilité de mettre en vente du matériel réformé de l'ensemble des Directions du CCAS.

La durée de la convention est fixée à un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, pour une durée maximale cumulée de quatre ans. A l'issue de la première année, le contrat sera résiliable A TOUT MOMENT par les deux parties, par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

La société Agorastore récolte les recettes de chaque vente et les reverse au CCAS de Francheville en conservant les frais appliqués au montant de la vente. Les frais appliqués sont de 12 % du montant de la vente.

Les dépenses seront imputées sur la nature 020-611.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **APPROUVE** l'adhésion du CCAS au site « AGORASTORE » ;
- **AUTORISE** la Présidente du CCAS ou son représentant, à signer la convention proposée par le site « AGORASTORE » ainsi que tout avenant ou tout autre document y afférent ;

À L'UNANIMITÉ

e) N° 2025-06-05 : Voeu du Conseil d'Administration du CCAS de Francheville relatif au maintien du caractère obligatoire des CCAS

Considérant l'annonce du gouvernement, dans le cadre du « Roquelaure de la simplification », de rendre facultative l'existence des centres communaux d'action sociale (CCAS) ;

Considérant le rôle essentiel joué par les CCAS dans la mise en œuvre des politiques sociales de proximité, notamment en matière de domiciliation, d'aide alimentaire, d'accompagnement des personnes âgées, d'accès aux droits, de lutte contre l'isolement, de soutien aux familles en difficulté et d'aide aux personnes en situation de handicap ;

Considérant que les CCAS sont des outils structurants et identifiés localement, garants de la solidarité au quotidien et qui permettent de répondre rapidement et efficacement aux besoins spécifiques de la population, grâce à leur connaissance fine du territoire et à leur capacité d'agir en complémentarité avec les associations et les services publics ;

Considérant que la suppression du caractère obligatoire des CCAS risquerait d'entraîner une inégalité d'accès aux services sociaux selon les territoires, au détriment des habitants les plus fragiles, et de fragiliser la cohésion sociale ;

Considérant que leur suppression remettrait en cause l'expertise, la transparence et l'impartialité de l'action sociale ;

Considérant le constat fait dans la plupart des CCAS de France d'une augmentation des besoins de la population en matière sociale ;

Considérant que la simplification administrative ne doit pas se faire au détriment de la solidarité et de l'accompagnement des plus vulnérables ;

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **EXPRIME** son profond désaccord avec le projet gouvernemental visant à rendre les CCAS facultatifs ;
- **AFFIRME** son attachement indéfectible au maintien du caractère obligatoire des CCAS dans toutes les communes, gage d'équité et de solidarité républicaine ;
- **DEMANDE** au gouvernement de renoncer à cette mesure et de renforcer au contraire les moyens des CCAS pour leur permettre de poursuivre et d'amplifier leurs missions au service de la population ;
- **DEMANDE** au gouvernement une véritable concertation avec les acteurs locaux, et notamment les élus de l'Union nationale des CCAS (Unccas), dans le respect des territoires et des usagers.
- **S'ENGAGE** au contraire à renforcer les moyens d'action de son propre CCAS ;
- **S'ENGAGE** à transmettre ce vœu à Monsieur le Premier ministre, à Madame la Préfète du Rhône, à l'Association des maires de France, ainsi qu'aux parlementaires du département.

À L'UNANIMITÉ

f) N° 2025-06-06 : Comité des Anciens : renouvellement de la convention d'occupation des locaux de la Résidence

Le Comité des Anciens organise diverses activités à destination des seniors Franchevillois. Pour cela, il dispose de 3 clubs répartis dans les différents quartiers de Francheville.

Sur Francheville-le-Bas, la salle d'activités de la Résidence Autonomie Chantegrillet est mise à disposition du Comité pour lui permettre d'assurer l'animation des seniors.

Cette mise à disposition est accordée à titre gracieux.

Il convient de renouveler la convention qui précise les conditions d'utilisation et dont le terme est le 30 juin 2025.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer la convention ainsi que tout avenant ou tout autre document y afférent, **À L'UNANIMITÉ**

g) N° 2025-06-07 : Tarifs 40 ans de la Résidence Autonomie Chantegrillet

Dans le cadre de la fête des 40 ans de la Résidence Autonomie Chantegrillet, un repas festif sous forme de **paëlla**, préparée par un traiteur, sera proposé aux invités.

Il est proposé de fixer le **tarif du repas à 10 € par personne**.

En complément du repas, plusieurs produits sucrés seront également proposés à la vente au public :

- Crêpes : 1 €
- Gaufres : 2 €
- Sachets de bonbons : 1 €

Dans une démarche de **réduction des déchets** et de sensibilisation au développement durable, il est également proposé la mise en place de **verres réutilisables de type éco-cup**, moyennant une **consigne fixée à 1 € par verre**. Cette consigne sera restituée lors du retour du verre en bon état.

Les recettes générées seront imputées au compte 7085 « Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** la tarification de 10 € par personne pour le repas paëlla,
- **APPROUVE** les tarifs suivants pour les produits complémentaires :
 - Crêpes : 1 €
 - Gaufres : 2 €
 - Sachets de bonbons : 1 €
- **APPROUVE** la mise en place de verres réutilisables consignés,
- **FIXE** la consigne du verre à 1€.

À L'UNANIMITÉ

h) N° 2025-06-08 : Tarif des glaces à la Résidence Autonomie Chantegrillet

Dans le cadre des animations estivales organisées à la Résidence Autonomie Chantegrillet, des **coupes de glace** sont proposées à la vente aux résidents lors de moments conviviaux.

Actuellement fixé à 2 €, le tarif unitaire n'a pas été revu depuis plusieurs années. Afin de tenir compte de l'augmentation des coûts d'achat, il est proposé de porter le **tarif de vente de la glace à 2,50 €**.

Cette recette sera imputée au compte 7085 « Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** l'augmentation du tarif de la glace vendue à la Résidence Autonomie Chantegrillet dans le cadre des animations estivales,
- **FIXE** le nouveau tarif unitaire à 2,50 €.

À LA MAJORITÉ

3. Communication au Conseil d'Administration

- **Point sur les dons versés au CCAS depuis le CA du 18 mars 2025**

Une somme de 198 € répartie en 3 mariages.

- **Proposition du calendrier des instances du Conseil d'Administration**

Conseil d'Administration - 18h00 (au CCAS)

- mardi 23 septembre
- jeudi 13 novembre
- mardi 16 décembre

Commission permanente des aides facultatives - 17h00 (au CCAS)

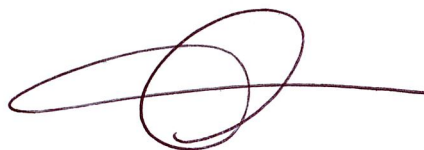
- mardi 9 septembre
- mardi 7 octobre
- mardi 4 novembre
- mardi 2 décembre

4. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 18h45.



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS